

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉPT. — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAYAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉCLAMES ..... 50  
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.							
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à			
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.
Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 <sup>m</sup> soir.				Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 <sup>m</sup> matin.			

Cahors, 31 Août.

M. le Maréchal de Mac-Mahon vient de faire une excursion au camp de Châlons. Il visitera ensuite plusieurs corps d'armée. Enfin, dans quelques jours, il se rendra à Lyon, où la parcimonie, plus bête que méchante, d'un conseil municipal non moins ignorant que démagogique, a refusé de voter une somme suffisante pour recevoir le chef de l'Etat d'une façon digne de lui et de la France.

Soldats et ouvriers salueront avec respect l'honnête homme que la volonté de la France a placé à notre tête pour pratiquer les nouvelles institutions, si longuement mûries et discutées, et légalement établies après tant d'ébranlements et d'incertitudes. On n'a pas à craindre que celui-là trahisse son devoir. Il n'a pas juré devant les représentants de la nation, comme Napoléon III, de défendre la Constitution, et tout le monde sait qu'il la défendra.

Le nom seul du maréchal de Mac-Mahon a une signification qui se résume en deux mots : ni empire, ni radicalisme. On aura beau le flatter du côté des bonapartistes, on aura beau le ménager du côté des radicaux. Il restera impassible et ferme dans la pratique de la loi, et il n'appellera autour de lui, pour la direction des affaires, que des hommes absolument indépendants, résolus à fonder enfin parmi nous un gouvernement d'ordre, de liberté et de paix.

Le Maréchal-Président, dont les conseils n'ont pas été suivis quand il commandait à Châlons en 1870, et qui pourtant, en 1859, avait sauvé à Magenta, l'armée française mal engagée et compromise, le Maréchal-Président, disons-nous, a dû ressentir plus que tout autre les douleurs de la France vaincue et couverte par les flots de l'invasion étrangère.

L'incapacité profonde et désolante de Napoléon III, nous avait jetés dans une guerre formidable, sans que ce malheureux homme se doutât des forces de la Prusse, et eût simplement vérifié de quelles forces il pouvait disposer lui-même. Celui qui a vu de plus près cette incapacité entreprenante et aventureuse, celui qui a le mieux senti et constaté les conséquences de cette ignorance radicale de notre situation militaire, c'est évidemment le Maréchal-Président qui n'a fait qu'obéir et qui est tombé gravement blessé sur le champ de bataille de Sedan, où il avait conduit, malgré

lui nos soldats, condamnés d'avance à la mort ou à la défaite.

Et les bonapartistes osent répandre le bruit, dans nos campagnes, que le Maréchal a conservé des regrets sympathiques pour l'Empire? Qu'ils essayent donc de lui dire en face et tout haut qu'ils fondent quelques espérances sur lui!

En attendant de leur part cette démarche... qui se fera longtemps attendre... nos vœux patriotiques accompagneront le Maréchal-Président au milieu de nos régiments et à travers les flots pressés de la population ouvrière de notre seconde capitale.

## CORRESPONDANCE

Versailles, 29 août.

A l'heure où vous recevrez cette lettre M. le président sera rentré à Paris. M. le Maréchal a dû partir en effet de Châlons à 11 heures ce matin, après avoir assisté, sous une pluie battante, aux exercices de l'artillerie. C'est cette malencontreuse pluie qui a empêché la revue d'honneur d'avoir lieu.

Hier soir, ainsi que je vous l'ai annoncé, le président de la République a donné un grand dîner auquel ont assisté entre autres Mgr l'évêque de Châlons, M. le général Boyssonnet, sénateur du département de la Marne, M. Ponsard député et un grand nombre d'officiers généraux.

On pense que M. le Maréchal arrivera en gare de l'Est vers 4 heures 1/2 de l'après-midi.

M. le Maréchal présidera demain le conseil des ministres à l'Élysée.

Les journaux républicains tout en combattant les principes soutenus par M. de Mun, s'empressent de rendre spontanément hommage aux qualités oratoires, à la franchise et à la loyauté de leur adversaire.

Le Journal des Débats, par exemple, écrit à ce sujet :

Nous ne partageons pas les opinions de M. de Mun,..... mais nous aimons le caractère du jeune orateur ultramontain, et nous admirons son talent, auquel tous les partis sans distinction ont d'ailleurs rendu pleine justice, que M. de Mun aille donc reprendre à Versailles son siège un instant abandonné, nous l'y reverrons sans peine.

Quant à l'Opinion nationale elle ne regrette point que M. de Mun soit élu, mieux que cela elle paraît satisfaite de ce résultat, quoiqu'elle ait tout fait pour l'empêcher. La République française est plus explicite, tout en laissant percevoir un secret sentiment de jalousie pour le jeune et brillant orateur avec lequel son inspirateur sera plus d'une fois obligé de se mesurer. La République va jusqu'à souhaiter même vivement que le succès de M. de Mun ne soit entaché, cette fois, d'aucun vice réhibitivoire. Quant aux

Droits de l'homme, voici ce que j'y lis : Si son élection est reconnue régulière, nous avouons, dit ce journal, que sa présence à la Chambre n'aura rien qui nous effraye beaucoup. M. de Mun est un adversaire logique. Il est de pleine franchise un député réactionnaire et cléricale. Nous ne craignons pas les adversaires de cette sorte.

Par suite des deux dernières élections, le nombre des membres de la Chambre des députés s'élève actuellement à 528 sur 533 qui est le chiffre légal. Il y a encore deux élections invalidées qu'il faut refaire : celles de M. Trou à St-Gaudens et Peyrusse à Auch. Il y a, en outre, trois sièges vacants par suite de décès, ceux de MM. Cézanne à Embrun, Sébert à Senlis et Parsy à Cambrai.

A ce propos, je crois pouvoir vous annoncer que le candidat républicain définitivement désigné pour le siège laissé vacant dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Cambrai par suite de la mort de M. Parsy, est M. Bertrand-Milcont, président de la chambre de commerce.

On prépare activement au ministère de l'intérieur les diverses mesures destinées à assurer l'application de la nouvelle loi relative à la nomination des maires et des adjoints.

Il faut accueillir avec une extrême réserve les nouvelles mises en circulation au sujet du résultat des négociations en vue de la paix entre la Turquie et la Serbie. Les négociations se poursuivent bien activement, mais aujourd'hui comme hier en ignore ce résultat. Quant aux nouvelles de la guerre, elles sont insignifiantes et il est impossible de se faire une idée juste de la situation.

## REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Nous sommes dans la saison des déploiements militaires. A l'étranger, empereurs, rois et princes assistent à des revues de leurs armées. En France, le chef de l'Etat s'est rendu au camp de Châlons, où vont avoir lieu les grandes manœuvres habituelles. Les réservistes ont rejoint leurs régiments, où ils seront, pendant le nombre de jours réglementaire, soumis à la discipline et aux exercices du soldat. De quelque côté que nous portions les regards, nous voyons se dresser devant nous ce fait à la fois nécessaire et affligeant au milieu des gloires de notre civilisation : l'Europe armée.

En même temps, une lutte sanglante s'achève en Orient. Des excès de tout genre l'ont signalée : pillages, incendies, massacres, mutilations, atrocités révoltantes, actes de la plus sauvage barbarie. La conscience publique s'est soulevée de dégoût; l'humanité a gémi au spectacle de tant d'horreurs que la guerre traîne encore après elle.

Et pourtant que signifie cet immense appareil militaire qui enveloppe l'Europe, sinon la guerre? Non pas, espérons-le,

la guerre aujourd'hui, ni même la guerre demain, mais la guerre possible, éventuelle, préparée, la guerre perpétuellement menaçante. Voilà où en sont encore, après tant de siècles d'efforts du génie humain, et en présence des merveilles de la science, de l'industrie, du commerce, des arts, les nations qui marchent à la tête de la civilisation.

Comment s'étonner que les hommes d'initiative et de progrès, les grands et généreux esprits de notre époque se sentent humiliés de cette situation et se récrient contre ce coûteux et stérile étalage de la force brutale? A qui, se demandent-ils, doit appartenir l'empire du monde? est-ce au canon? est-ce à la raison? Par quelle aberration étrange les gouvernements, en ce siècle qui aime et honore le travail, et qui a vu s'accomplir des prodiges grâce aux bienfaits de la paix, s'obstinent-ils à maintenir sur pied ces colossales armées, à entretenir ces armements formidables, à garnir ces arsenaux, qui englobent tant de milliards, exigent une telle dépense de forces intellectuelles et physiques, et paralysent tant de bras? Rendez ces milliards à l'agriculture, à l'industrie, au commerce; laissez ces hommes éminents appliquer leurs facultés aux arts qui font vivre, et non à ceux qui tuent; renvoyez ces milliers d'hommes à la charrue et à l'atelier, et la civilisation, se déployant plus librement, le progrès marchant d'un pas encore plus rapide, vous verrez aux merveilles actuelles s'ajouter de merveilles nouvelles, et le monde entrer enfin dans cette période heureuse et vraiment féconde où se réaliseront, dans la paix universelle, les espérances qui ont, de tout temps, soutenu et encouragé l'humanité.

Approchons-nous de l'accomplissement de ce beau rêve? Dieu le veuille! En attendant, l'Europe encore une fois est en armes; des spectacles militaires sollicitent notre attention; les horreurs de la guerre affligent nos regards. D'où vient cela?

Il faut le demander aux nations qui ont placé leur idéal et concentré tous leurs desirs dans les projets de domination et d'agrandissements flatteurs pour leur orgueil. Il faut le demander aux hommes néfastes qui ont mis leur génie au service de ces entreprises contre la liberté et l'indépendance des peuples leurs voisins, et s'imaginent s'acquiescer ainsi de la gloire devant la postérité.

La France, nous le reconnaissons, n'a pas toujours été exempte elle-même de cet orgueil des conquérants. Elle s'est plus d'une fois laissée séduire et emporter par le démon de la victoire au-delà des limites de la raison et des nécessités légitimes de la défense de la patrie. Mais aussi elle a durement expié ces fautes, et aujourd'hui on peut la regarder comme guérie de toute folle pensée d'imposer sa loi hors du sol national.

La défense, non la conquête, voilà le motif, le but unique de notre organisation militaire actuelle. Nous ne pouvons fermer les yeux sur les énormes prépa-

ratifs qui se font autour de nous. Aucune nation en Europe ne serait plus disposée que la France, d'accord avec les nations voisines, à mettre un terme à cette situation écrasante et ruineuse pour toutes. Le militarisme n'est pas de son goût; elle se contente d'entretenir dans les rangs de son armée l'esprit militaire, ce qui est bien différent. Elle serait indigne de l'estime du monde, elle serait indigne d'elle-même si elle laissait s'éteindre cette flamme sacrée qui fait la sécurité d'une nation. L'honneur militaire, le devoir militaire seront toujours des vertus, des sentiments nécessaires aussi longtemps qu'il y aura des armées. Que serait une force militaire dépourvue de la force morale qui est l'âme?

La France ne fait donc que remplir le premier de ses devoirs et subir une nécessité qu'elle déplore lorsqu'elle appelle tant de milliers d'hommes sous les armes et qu'elle consacre tant de millions à son budget de la guerre.

Que l'Europe, qui va probablement s'assembler bientôt en conférence, afin de régler les affaires de l'Orient, profite de cette circonstance pour nous affranchir d'une pareille nécessité. Qu'elle s'entende sur des bases de désarmement partiel. Ce n'est pas la France qui se montrera la moins empressée à diminuer ses propres charges en proportion des réductions qui s'opéreront dans les forces militaires de ses voisins.

La réduction des effectifs est le vœu de tous les esprits élevés, le desideratum de toutes les intelligences que tourmente le bien de l'humanité. C'est, à l'heure actuelle, le besoin le plus impérieux des nations civilisées, et ce serait pour elles le bienfait suprême; mais il ne sera possible qu'à la condition d'être réciproque. Il ne faut pas qu'il s'opère au détriment d'une nation, qui en serait la dupe. Il faut que toutes ensemble l'acceptent et le pratiquent en toute sincérité.

Quelle date éclatante dans l'histoire du monde pourrait être l'année 1878, si aux splendeurs de l'Exposition universelle s'ajoutait ce triomphe de la force morale sur la force brutale consacré par une entente sérieuse et durable des cabinets européens!

### Le Temps

Une circulaire de M. le garde des sceaux, publiée par le Journal officiel, sera bien accueillie par la jeune magistrature. Cette jeunesse, au dire de M. Dufaure, souffre de deux maux : elle manque de travail; elle manque d'occasions de se distinguer, et cela, parce qu'elle débute et qu'elle doit débiter dans des tribunaux ou des parquets peu chargés d'affaires; elle se plaint de ses loisirs forcés. Quelques-uns, plus ardents que les autres à poursuivre un travail qui les fuit, « dépensent beaucoup d'ardeur à solliciter un avancement qui leur permette de se distinguer. » Rien sans doute n'est plus louable que le désir de l'avancement, quand il est inspiré par l'amour du travail et l'ambition de bien faire. Par mal-

heur, l'avancement ne peut être donné à tous et assez tôt, et jusqu'à ce qu'il arrive, les jeunes magistrats se croyaient quelquefois condamnés aux loisirs forcés et privés de toute occasion de se distinguer. M. Dufaure a senti les inconvénients de cette situation, et il y a porté remède. On lui demande de l'avancement pour avoir du travail : il répond en offrant des moyens de se distinguer par le travail, pour avoir, en récompense, de l'avancement. Si les affaires manquent dans les petits tribunaux, les questions de droit ne font pas défaut. Les magistrats peuvent étudier ces questions; ils peuvent les traiter dans des livres: dans des articles de revue, dans des mémoires manuscrits qu'ils transmettront au garde des sceaux. Celui-ci s'engage à faire apprécier ces travaux par un comité qu'il vient d'instituer, et l'on comprend, sans qu'il le dise, que leur mérite reconnu ne sera pas sans influence sur la carrière du magistrat. On n'aura pas d'avancement pour pouvoir travailler et prouver son mérite; on travaillera et l'on se distinguera pour avancer, ce qui vaut mieux.

CHRONIQUE LOCALE  
ET MÉRIDIONALE.

Par décret du président de la République, et sur la proposition du ministre des travaux publics, M. Cohen est nommé ingénieur en chef de la navigation du Lot, en remplacement de M. Chanson, nommé ingénieur en chef à Rouen.

M. le Préfet du Lot a donné un témoignage public de satisfaction : Au sieur Rau (Frédéric), âgé de 13 ans, élève de l'école des frères de Figeac, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve les 4 et 5 juillet 1875, en sauvant les nommés Delsouc et Mazet qui étaient en danger de se noyer dans la rivière du Célé. Au sieur Arrazat (Germain), de Douelle, qui s'est distingué le 27 juin dernier, en accomplissant un acte de dévouement.

L'APPLICATION DE LA LOI DES MAIRES.

On prépare, comme on le sait, au ministère de l'intérieur, les diverses mesures destinées à assurer l'application de la nouvelle loi relative à la nomination des maires et des adjoints. Le *Journal des Débats* fait remarquer à ce propos que le silence de la loi sur un très grand nombre de points n'est pas fait pour en faciliter l'exécution. C'est ainsi qu'on est en droit, dit-il, de se demander si dans les communes qui ne sont point chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton, on devra, avant de procéder à la nomination des maires et des adjoints, pourvoir aux vacances existant dans chaque conseil municipal. Le rejet par le Sénat de l'amendement Hémon, aux termes duquel les électeurs devaient être convoqués dans toutes les communes de la République pour procéder à des élections municipales, fait naître en effet cette question.

Le *Journal des Débats* se demande si la loi de 1871 qui renait à la vie dans ses dispositions les plus graves, resterait seulement à l'état de lettre morte quand elle prescrit qu'il devra être pourvu aux vacances existant dans le conseil municipal avant de procéder à la nomination des maires et des adjoints, et lorsque l'article 2 de la loi du 20 janvier 1874 qui écartait momentanément cette formalité a été formellement abrogé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 12 août 1876. On comprend la gravité de la question et

combien la solution qu'elle pourra recevoir influera sur le résultat des élections des municipalités. Si le ministère et le gouvernement se prononcent dans le sens indiqué par les *Débats*, les électeurs devront être convoqués, non point pour renouveler les conseils municipaux, puisque cette disposition du projet adopté par la Chambre des députés a été écartée par le Sénat, mais pour pourvoir aux vacances existant dans les conseils municipaux. Cette dernière solution ne retarderait pas, d'ailleurs, le renouvellement des municipalités. Les conseils municipaux des communes qui ne sont point chefs-lieu de département, d'arrondissement et de canton ne se réuniront, en effet, en session ordinaire, aux termes de l'article 15 de la loi du 5 mai 1855, qu'au commencement du mois de novembre prochain.

Le *Journal officiel* a publié ce matin une circulaire de M. de Marcère aux préfets dans laquelle il les invite à prendre un arrêté pour convoquer les électeurs à l'effet de pourvoir aux vacances dans les communes où le conseil, devant bientôt être appelé à élire les magistrats municipaux, ne serait pas au complet.

Cette convocation, ajoute la circulaire, devra être faite pour le même jour dans toutes les communes du même département où elle serait nécessaire et au plus tard pour le dimanche 17 septembre et 10 jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Voici des renseignements qui intéresseront les réservistes :

Le roulement est maintenant organisé d'une façon très-complète. On sait que les réservistes doivent être appelés deux fois pendant leurs quatre années de réserve; mais par suite de circonstances particulières les trois classes 1867, 1868 et 1870 ne pourront l'être qu'une seule fois.

Voici, du reste, pour une période de sept années, à compter de l'année prochaine, quelles seront les classes de réservistes exercées :

- En 1877, la classe de 70 ;
- En 1878, les classes 69 et 71 ;
- En 1879, la classe 72 ;
- En 1880, les classes 71 et 75 ;
- En 1881, les classes 72 et 74 ;
- En 1882, les classes 73 et 75 ;
- En 1883, les classes 74 et 76 ;

Et ainsi de suite, régulièrement, toutes les classes étant, à partir de 1880, convoquées dans la deuxième et la quatrième année de leur temps de réserve.

L'ambassade Ottomane de Paris a reçu l'ordre d'offrir aux chirurgiens français qui voudraient prendre un engagement pour toute la durée de la guerre, 500 francs par mois, plus leurs frais de voyage, avec le droit à un cheval et à un certain nombre de rations.

Le ministre de la guerre a donné des instructions pour qu'aucune demande d'inscription pour le volontariat d'un an ne soit reçue après le 31 août.

On estime que les inscriptions de cette année seront au moins aussi nombreuses que celles de l'année dernière.

Pendant les grandes manœuvres prochaines, les propriétés privées pouvant être endommagées par le passage, le stationnement des troupes et les grandes opérations d'ensemble, nous croyons utile de rappeler à tous les propriétaires, que l'article 28 de la

loi du 24 juillet 1873 a prévu les cas où des indemnités pourraient être alloués pour ces dommages. Toutefois, sous peine de déchéance, les ayants-droits devront, aussitôt un dégât produit, faire dans les trois jours une réclamation au maire de leur commune. Une commission désignée dans chaque corps d'armée constatera ensuite les dommages occasionnés.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres en vue de l'exécution du paragraphe 3 de l'article 44 de la loi du 27 juillet 1872. On sait qu'aux termes de ce paragraphe, les hommes de la réserve qui sont pères de quatre enfants vivants passent de droit dans l'armée territoriale.

Parmi les réservistes des classes 1868 et 1869 qui viennent d'être ou vont être appelés sous les drapeaux, un certain nombre d'hommes se trouvent dans ce cas, mais ne savent malheureusement pas quelles formalités ils doivent remplir à l'effet d'être dispensés de prendre part, soit aux exercices, soit aux grandes manœuvres d'automne, et se voient par suite exposés à quitter leur nombreuse et intéressante famille pendant près d'un mois.

C'est afin de régulariser leur situation que le ministre de la guerre vient d'adresser des instructions aux gouverneurs de Paris, de Lyon et de l'Algérie, ainsi qu'aux généraux commandants de corps d'armée.

Les hommes dont il s'agit devront présenter au commandant du bureau de recrutement sur les registres duquel ils sont inscrits comme réservistes de l'armée active, les extraits de naissance de leurs quatre enfants et un certificat du médecin de la commune qu'ils habitent, constatant que ses enfants sont encore vivants. Sur le vu de ces pièces authentiques, le commandant opérera leur radiation de l'armée active et les inscrira sur les contrôles de l'armée territoriale.

On lit dans le *Réformateur* :

Un grand nombre de patrons, chefs d'ateliers et ouvriers avaient adressé une plainte à M. le Préfet, sur la vente de matériaux provenant des démolitions de la Préfecture, sans l'intervention d'un délégué des domaines ou d'un officier ministériel.

Le Conseil général, dans une de ses dernières séances, en dégageant la responsabilité de l'architecte du département, sous les ordres directs de M. le préfet de Gombert, a dû reconnaître la gravité des plaintes exposées par les signataires de la pétition, car elle a ordonné une enquête qui sera faite par MM. les conseillers généraux : Roques, Mayzen et Murat.

On nous écrit de Montfaucon :

Dimanche, 27 juillet, Montfaucon célébrait une belle fête. C'était le jour fixé pour la distribution des prix de l'école communale dirigée par les frères du Sacré-Cœur de l'institut du Puy. Elle a eu lieu dans une salle du Petit-Séminaire, décorée avec les tableaux, les paysages et les dessins composés par les élèves.

Avant de recevoir leurs couronnes, les élèves ont joué le *Bourgeois gentilhomme* du Molière de la jeunesse. C'était pour eux une entreprise difficile. Grâce à l'intelligence et au dévouement de leurs excellents maîtres, ils sont sortis de cette épreuve avec honneur. La foule nombreuse qui assistait à la représentation applaudissait avec transport. M. le curé, M. le maire, MM. les conseillers qui avaient voulu honorer de leur présence cette fête de

famille donnaient eux-mêmes le signal et témoignaient publiquement leur satisfaction. Après la pièce on a commencé la distribution des prix. Ils étaient dus à la générosité des personnes les plus considérées de la commune, et en particulier de M<sup>me</sup> Chalvet, née de Récis. Ces personnes mettent leur honneur à soutenir l'œuvre si belle et si utile de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Elles méritent de recevoir ici un juste tribut d'éloges et de remerciements. Elles seraient heureuses et fières de voir progresser cette école fondée il y a 15 ans, à l'instigation de M. Carayol, ancien supérieur du Petit-Séminaire, de notre vénérable curé, M. Larnaudie, avec le concours de tous. Notre école a donné d'excellents résultats. Elle en pourrait donner de meilleurs encore dans l'avenir. C'est un enfant qui grandit tous les jours et qui exige sans cesse des sacrifices plus importants jusqu'au moment où il pourra se suffire à lui-même.

Le nombre des élèves chaque année plus considérable qui viennent des communes environnantes montre bien qu'il serait facile de faire de cette école de Montfaucon, une école primaire supérieure. Encore quelques sacrifices et nous aurons le local et les ressources nécessaires. Ce serait servir tout à la fois nos intérêts et ceux des autres.

Voici les noms des principaux lauréats :

- MM. Aymard, Sylvain, de Frayssinet; Lascoux, Louis, de Montfaucon; Lugan, Jean-Pierre, de Frayssinet; Marrou, Hyacinthe, de Frayssinet; Guitard, Joseph, de Ginouilhac; Sindou, Zacharie, de Lavercaillère; Bénard, Léon, de St-Chamarand; Bouclau, Henri, de St-Chamarand; Périé, Achille, de Montfaucon; Destal, Edmond, de Lavercaillère.

Un de vos abonnés.

On écrit de Lenzac :

A Lenzac, le feu du ciel est tombé sur la maison du sieur Briat et l'a incendiée, ainsi qu'une grange contiguë. La plus grande partie du mobilier et des provisions ont brûlé. Un veau et un âne ont péri. On évalue les pertes de 7,000 à 8,000 fr., qui sont couvertes par une compagnie d'assurances.

De toutes parts les hommes désireux, à juste raison, de sauver de la pioche les vestiges du passé, élèvent la voix contre ces actes de vandalisme que l'édilité des villes tolère trop souvent.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Écho de la Dordogne* :

« Le bruit a été répandu, ces jours derniers, que le conseil municipal de Périgueux a décidé, par un vote récent, la démolition de la tour Mataguerre. »

S'il est vrai que le conseil municipal ait pris cette décision, elle est, à plusieurs points de vue, très regrettable, car la tour Mataguerre, reconstruite en 1475, est la dernière des tours qui composaient l'enceinte murale du Puy-Saint-Front; placée à l'angle du cours Fénélon et des rues qui aboutissent à la place Francheville, elle produit, dans cet endroit de la ville, avec les constructions modernes avoisinantes, un effet très pittoresque. On peut assurer que le bâtiment ou l'édifice qu'on élèverait sur l'emplacement de ses ruines n'aurait pas un caractère plus imposant.

On ne peut reprocher à la tour Mataguerre ce qu'on reprochait à la tour

Barbecane, qui a été rasée pour élargir les quais; la première est dans l'alignement du cours Fénélon, voie principale de ce quartier; tandis que la seconde, formant bastion, élevée sur l'angle des murs de la ville, du côté de Tourny, avait sa base sur le bord de la rivière, et par cela interceptait complètement la circulation.

La dernière tour du Puy-Saint-Front, que nos conseillers municipaux veulent faire disparaître, est un des types qui, chaque jour, deviennent plus rares, de l'architecture militaire du moyen-âge, architecture qui avait le mérite de savoir allier la beauté des proportions avec les exigences de la défense. Bien des villes envieraient d'avoir sur une de leurs voies publiques une tour aussi fièrement posée que notre vieille tour Mataguerre, qui, malgré les nombreuses mutilations de son appareil en pierre de taille, et l'absence de son couronnement, montre encore le soin qu'ont employé ses constructeurs; ils donnèrent à cette tour la forme d'une pyramide pour la base, et la forme cylindrique pour la partie haute; la fut cylindrique, pénétrant les faces de la pyramide, donne une position favorable pour résister aux attaques, et produit de belles courbes de pénétration.

Les habitants de Périgueux doivent faire tous leurs efforts pour conserver cet intéressant monument, qui sera digne d'orne la ville, lorsque ses machicolis et son chemin de ronde seront rétablis et tout l'ensemble restauré.

Agréé, etc.

NALET, architecte.

On lit dans le *Midi*, de Nîmes :

« Nous apprenons qu'un réserviste, originaire des environs du Vigan, va être déferé au conseil de guerre pour refus d'obéissance dans un service commandé. Ce réserviste appartient à la secte des quakers. Il avait parfaitement répondu à l'appel, mais quand on a voulu lui faire prendre un fusil, il s'y est refusé en disant : « Ma religion me le défend ! » Tous les moyens ont été tentés par les chefs de corps pour l'inviter à obéir : persuasion, menace du conseil de guerre, rien n'y a fait. Quand on lui demandait comment avaient fait ses coreligionnaires qui avaient pris part à la dernière guerre, il répondait : Mes coreligionnaires qui se trouvaient en face de l'ennemi, ont tiré en l'air. Interrogé sur ce qu'il ferait s'il se trouvait en face d'un ennemi, il répondait simplement : Je ne tirerais pas, ma religion me défendait de répandre le sang. »

Nous lisons dans la *Province* :

Lundi a eu lieu, à Bordeaux, la cérémonie de la bénédiction du canot de sauvetage destiné à protéger l'embouchure de la Gironde.

Sur le quai d'Orléans la foule était immense et couvrait une grande partie de la vaste esplanade des Quinconces, comme un jour de fête.

A une heure précise, les tambours battent aux champs, annoncent l'arrivée de S. Em. le cardinal Donnet, qui va prendre place aussitôt sur l'esplanade. A ses côtés, nous remarquons le vice-amiral La Roncière Le Noury; le contre-amiral Lejeune; M. de Moustier, directeur; M. le préfet de la Gironde; M. le maire de Bordeaux; les généraux de Rochebouët et Lamotte; les évêques de La Bouillie et de Ségur; le commissaire de la marine; les membres du conseil général, parmi lesquels MM. Alexandre Léon, Froin, Hubert-Delisle, Gras; les membres du



